

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET PAR LES ELEVES DE L'ECOLE

La connaissance des technologies de l'information et de la communication - Internet en particulier - est primordiale pour la formation et l'avenir professionnel. Notre École souhaite que chacun, dans le respect strict de certaines règles, puisse accéder le plus librement possible à ces nouveaux outils.

Voici les principales règles à respecter :

Buts d'Internet

1. Internet doit être utilisé **prioritairement** pour la **recherche d'informations à buts scolaires** (formation, travaux personnels ou interdisciplinaires).
2. La **publicité** et la **propagande** doivent être **proscrites** sous toutes leurs formes.
3. Les annonces personnelles sans but pédagogique ne doivent pas être acceptées.

Respect des règles juridiques

1. Les élèves s'engagent à **ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence** (cf. code pénal, art. 173, 197, 261).
2. La **grossièreté**, la **vulgarité** ou la mise en cause de personnes (la **diffamation** et l'**injure**) ne sont **pas admissibles**. La liberté d'expression, garantie par la *Constitution* et la *Convention européenne des droits de l'homme*, doit s'exercer dans les limites des droits d'autrui.
3. **Les coordonnées personnelles d'une personne ne doivent pas être transmises sans son accord**. Pour les mineurs, l'accord doit être donné par les parents.

Messagerie

1. **L'utilisation d'Internet est réservée à l'usage professionnel, c'est-à-dire, dans le contexte scolaire, aux études.**
2. Une boîte aux lettres électronique est mise à disposition de chaque élève. L'utilisation de messageries tierces telles que Hotmail ou Caramail est soumise à des restrictions qui doivent être respectées.
3. L'envoi massif de messages, de messages à buts publicitaires, de "chaînes" ou de "spams" est prohibé à l'Etat de Genève.
4. **Le mot de passe est personnel**. La tentative de s'en approprier un autre ou de le transmettre à un tiers est proscrite.

École de Commerce et de Culture Générale Aimée-Stitelmann

Principes d'utilisation des E-mail, SMS, Chat, Newsgroup, Blogs, etc.

1. Les élèves s'engagent à **ne pas diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'École ou être contraires à la morale et aux lois en vigueur.**
2. Chaque message transmis doit mentionner clairement le nom de son auteur. Il en va de même des envois informatisés de SMS.
3. **L'utilisation du Chat et des Blogs ne sont pas autorisés.**

Droits d'auteur

1. **Les élèves s'engagent à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation (cf. loi suisse sur le droit d'auteur du 1er juillet 1993) et, dans tous les cas, à mentionner les sources** lors de l'utilisation d'informations de tiers.
2. **Le piratage de logiciels est interdit.**
3. **L'installation et l'usage de programmes de jeux n'ont pas cours sur les ordinateurs de l'École.**

Accès aux équipements

1. **Les élèves s'engagent à respecter le règlement de l'École pour tout ce qui concerne l'accès aux équipements informatiques.**

L'utilisation des ressources informatiques, notamment l'usage d'Internet, fait l'objet d'un enregistrement. Sur demande d'une autorité, un extrait des sites visités peut être fourni.

En cas de non respect de ces dispositions, la direction infligera les sanctions appropriées. Dans les cas graves, cela peut aller jusqu'à l'exclusion de l'École.

Cette charte a été élaborée sur la base de différentes pratiques d'écoles, notamment du Collège Calvin et de la HEG ; que leurs auteurs en soient ici remerciés.